

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire. Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames: DELABIE ML. – FLORENCHIE MC. – FONTAINE V– LAMBERT F. – WILOT S.

Messieurs : BOURDON J. – CARDON P. – COLLÉ G. – FLAMANT M. – JOLIVET B. – LANDUYT N. – ZANCZAK P.

Etaient absents excusés :

Madame VANDENBROM C. donne pouvoir à Madame WILOT S.

Madame GONCALVES M. donne pouvoir à Monsieur JOLIVET B.

Monsieur DEFRESNE X.

Etaient absents non excusés

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 20h30

Mr COLLÉ G. a été élu secrétaire

Convocation le 05 septembre 2018.

Il a été rajouté à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Acceptation du compte rendu du 24 mai 2018
- Elaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) en présence de Monsieur Alain WALDMAN de l'ADTO
- Décision modificative n°1 du budget communal
- Décision modificative n°2 du budget communal
- Modification horaires utilisation des outils bruyants
- Acceptation d'un chèque
- Demande d'accord auprès du conseil pour la mise à disposition des locaux pour AC2S
- Demande de financement chemin Monsieur PILON à Vaugenlieu
- Prix cantine 2018/2019
- Questions et infos diverses

I-/ ELABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PUVIALES (SDGEP)

La commune de Mélicocq a déploré un phénomène d'inondation, par ruissellement et coulée de boue associée, survenu le 28 mai 2018. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté interministériel du 9 juillet 2018, publié au journal officiel du 27 juillet 2018.

Mr le Maire souhaite la définition d'orientations en termes d'investissement et de fonctionnement à cette problématique pluviale dans la commune. Il compte s'appuyer sur une démarche préalable lui permettant d'acquérir une meilleure connaissance de ces enjeux au travers du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) de la commune ainsi que du zonage eaux pluviales.

L'élaboration de ce schéma par un bureau d'études fait l'objet d'une procédure en application de l'article 30-I-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au code des marchés publics pour l'attribution de cette prestation associée à une mission de suivi de l'ADTO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note d'un montant de la prestation du SDGEP inférieur à 25 000,00 € HT et de la mission de suivi de l'ADTO de 2 500 €HT,
- Autorise Mr le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à l'élaboration du SDGEP et à son suivi,
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau.

II-/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget principal. En effet il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 20 concernant l'article 202 suite à des dépenses liées au DPU (Droit de Prémption Urbain) soit :

SECTIONS	ART.	INTITULE	BP VOTE	DM	TOTAL
Investissement Dépenses	Chap 20 202	Immobilisations incorporelles	<u>8 800.00 €</u>	<u>+ 345.00 €</u>	9 145.00 €
Investissement Dépense	Chap 020	Dépenses imprévues	<u>1 616.33 €</u>	<u>- 345,00€</u>	1 271.33€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative du budget principal n°1.

III-/ DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le budget principal. En effet il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 65 concernant l'article 6542 afin d'amputer la dette de Mme BOULOUIS Virginie d'un montant de 3 305.20 € (écriture comptable) soit :

SECTIONS	ART.	INTITULE	BP VOTE	DM	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	Chap 65 6542	Créances éteintes	<u>0.00 €</u>	<u>+ 3 305.20 €</u>	3 305.20 €
Fonctionnement Dépenses	Chap 022	Dépenses imprévues	<u>8 474.00€</u>	<u>- 3 305.20 €</u>	5 168.80€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative du budget principal n°2.

IV-/- MODIFICATION HORRAIRES – UTILISATION DES OUTILS BRUYANTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier d'un administré suggérant la modification de l'horaire maximum d'utilisation d'outils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, tailles haies etc...) en la ramenant à 19H00 afin de ne pas perturber la tranquillité des administrés passé cette heure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal Décident :

- De modifier l'horaire maximum d'utilisation d'outils bruyants en la ramenant à 20H00 en semaine.
- De maintenir les horaires du weekend soit le samedi entre 9h et 12h et de 14h00 à 17h00 et le dimanche de 9h00 à 12h00.
- Précisent qu'une information sera faite dans le prochain bulletin municipal à ce sujet.

V -/- ACCEPTATION D'UN CHÈQUE

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal pour l'encaissement d'un chèque d'un administré d'un montant de 60 € concernant l'achat du petit ouvrage « Les héros de Mélicocq ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'encaissement du chèque.

VI -/- DEMANDE D'ACCORD AUPRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR AC2S

Madame FONTAINE propose aux membres du Conseil Municipal que la Mairie mette à disposition de l'AC2S, le local « petite Mairie », le périscolaire, la salle multifonctions Bernard DUPUIS ainsi que la cantine, en cas de besoin de la fonction de leur association et l'accueil des enfants le mercredi après-midi.

Les locaux seront mis à disposition de l'AC2S dans le seul et unique but de lui permettre d'exercer sa mission d'accueil des enfants et de préparation à l'accueil. Une convention de mise à disposition des locaux entre la mairie et l'AC2S sera établie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la mise à disposition des locaux à titre gratuit au profit de l'AC2S.

VIII -/ DEMANDE DE FINANCEMENT CHEMIN MONSIEUR PILON A VAUGENLIEU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur PILLON, propriétaire d'un terrain bâti d'un abri de chasse dans la commune demandant une participation à la commune pour l'empierrement du chemin d'accès.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité avec une abstention, les membres du Conseil Municipal décident que la commune ne participera pas financièrement à l'empierrement du chemin d'accès suite à la restriction budgétaire et aux nombreuses dépenses imprévues liées à la catastrophe naturelle survenue en date 28 mai 2018.

VII -/ PRIX CANTINE 2018/2019

Madame FONTAINE expose les tarifs 2018/2019 de la cantine et propose une augmentation du forfait.

TARIF CANTINE 2017/2018 à partir du 1er octobre 2018

BAREME N°1 CAF	TAUX D'EFFORT	1 H DE PERISCOLAIRE		REPAS	FORFAIT	COUT DU REPAS	TOTAL FACTURE	
		Revenu mensuel calculé sur les salaires déclarés sur l'avis d'imposition					PLANCHER : < ou = 550€	PLAFOND : > ou =3 200€
		PLANCHER : < ou = 550€	PLAFOND : > ou =3 200€					
1 Enfant	0,32%	0,21 €	1,29 €	2,97 €	1,75 €	4,72 €	4,93 €	6,01 €
2 Enfants	0,30%	0,19 €	1,20 €	2,97 €	1,75 €	4,72 €	4,91 €	5,92 €
3 Enfants	0,28%	0,18 €	1,12 €	2,97 €	1,75 €	4,72 €	4,90 €	5,84 €
4 Enfants et +	0,26%	0,17 €	1,05 €	2,97 €	1,75 €	4,72 €	4,89 €	5,77 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité avec une abstention, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter le forfait de 0.25€ à partir du 01 octobre comme exposé ci-dessus. Une information sera faite aux parents à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- **Madame FONTAINE** présente le Bilan du Péricolaire, de la cantine et du personnel communal de septembre 2017 à juin 2018

EFFECTIFS DE LA COMMUNE



- Pour les contrats aidés (CAE) :

Aides de l'état de 50% aujourd'hui contre 75 % du brut pour les CAE

Contrats renouvelés pour la plupart pour une durée de 6 mois ou un an.

- Les CDD peuvent être renouvelés jusqu'à 6 ans avant un CDI.



Le CAE est Valentin Martel, en poste d'animation jusqu'à fin novembre 2018.

Les CDD :

Secrétariat :

- Cécilia à 35h / semaine jusqu'en 2020,
- Victoria à 24h / semaine jusque décembre 2018.

Animation :

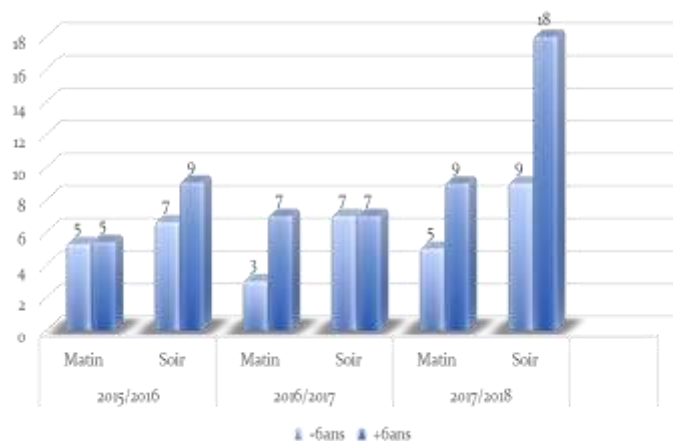
- Ophélie à 38h / semaine, 30h annualisé du 18/08/2018 au 04/07/2019,
- Amélie et Léa à 27h / semaine, annualisé à 21h du 27/08/2018 au 04/07/2019.

Restauration :(6 ans).

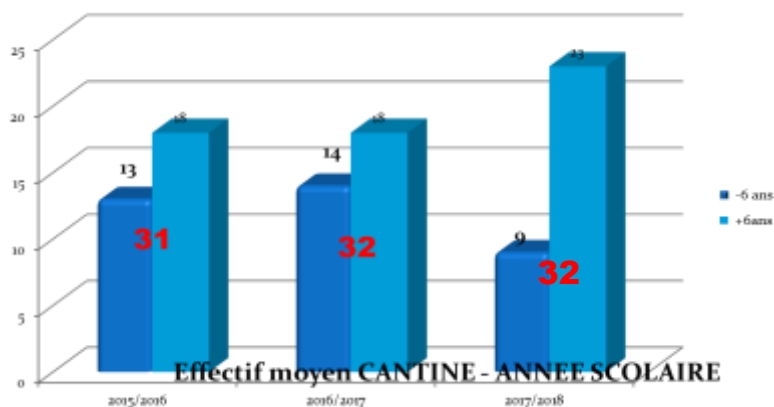
- Sabrina à 25h / semaine, annualisé à 20h jusque fin décembre 2018

ACCUEIL PERISCOLAIRE

(Effectif moyen)



CANTINE



Attention en 2017/2018 Logiciel cantine l'âge des moins de 6 ans bien pris en compte au moment du bilan

Compte de résultat 2017

Charges	Total	Produits	Total
Energies	1 833.00€	Prestation CAFO + Aide Complémentaire	13 824.00€
Produits	627.66€	Participation des usagers	35 622.00€
Goûters	1 166.00€	Subvention Départementale	100.00 €
Entretien des locaux/ réparations (P 2000)	2 432.00€	Fond d'amorçage	2 967.00€
Charges de	49 692.00€		
Déplacements,	2.30€		
Facture API	15 065.00€		
TOTAL	68 386.00€		52 513.00€
Solde débiteur			15 873.00€
Total pour	68 386.00€		68 386.00€

Rappel sur les tarifs

Nombre de famille inscrit au péri et à la cantine : 49
 Prix mini d'une heure de périscolaire : 0.17 €/h (1 famille)
 Prix maxi d'une heure de périscolaire : 1.29€/h (8 familles)
 Prix moyen appliqué pour Mélicocq : 1.06 €/h

Prix d'un repas : 4.47€ (2.47€ API et 1.50 € mairie)

Tarif cantine au 01/10/2017

TARIF CANTINE 2017/2018 à partir du 1er octobre 2017								
BAREME N°1 CAF	TAUX D'EFFORT	1 H DE PERISCOLAIRE		REPAS	FORFAIT	COUT DU REPAS	TOTAL FACTURE	
		Revenu mensuel calculé					PLANCHER :	PLAFOND :
		< ou = 550€	> ou = 3 200€				< ou = 550€	> ou = 3 200€
1 Enfant	0.32%	0.21 €	1.29 €	2.97 €	1.50 €	4.47 €	4.68 €	5.76 €
2 Enfants	0.30%	0.19 €	1.20 €	2.97 €	1.50 €	4.47 €	4.66 €	5.67 €
3 Enfants	0.28%	0.18 €	1.12 €	2.97 €	1.50 €	4.47 €	4.65 €	5.59 €
4 Enfants et	0.26%	0.17 €	1.05 €	2.97 €	1.50 €	4.47 €	4.64 €	5.52 €

- **Madame FONTAINE** informe les membres du Conseil Municipal qu'une négociation a eu lieu avec la société PROPLETE 2000 (entreprise de nettoyage) afin de revoir le prix des prestations de nettoyage. Une économie de 3 600 euros sur l'année sera réalisée.
- **Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier anonyme auquel il ne donnera pas de suite faute d'éléments et d'informations.

Tour de table :

- **Monsieur ZANCZAK** présente le bilan du centenaire et l'organisation des cérémonies à venir

Bilan du week end du Centenaire du Matz des 9 & 10 juin 2018

Commémoration dans le cadre du devoir de mémoire.

Nous avons budgétisé 8550€ pour l'événement, pour 8425,29€ dépensé pour les 2 jours.

L'association pour la Sauvegarde du Patrimoine s'est portée partenaire de l'événement. Grâce à la subvention qui leur a été accordée par le conseil départemental de l'Oise, l'ASPM a réglé pour 936,68€ de factures (sans compter l'exposition photographique sur « Mélicocq en 100 ans »)

62,60€ a été financé par des fonds privés. (Jeux Picards, drapeaux...)

La commune a payé 7426,01€, et reçu 1713,70€ de recettes. Soit une dépense de 5712,31€ pour la Mairie.

Programme 11 Novembre

- Commémoration habituelle de l'armistice dont nous célébrerons le centenaire.
- Plantation d'un arbre du centenaire au monument du souvenir.
- Remise des récompenses, et après le verre de l'amitié à la salle multifonctions B. Dupuis, les personnes qui le désirent pourront apporter un plat sucré ou salé et/ou une boisson pour en faire un buffet convivial. A cette occasion, sera diffusé sur écran dans la salle, la commémoration de la Bataille du Matz des 9 & 10 juin 2018, ainsi que le concert « la Bataille du Matz ».

Noël

Un goûter avec le passage du Père Noël sera proposé aux enfants de l'école de Mélicocq, marché de Noël par les enseignantes le 21 décembre 2018.

- **Monsieur LANDUYT** informe les membres du Conseil Municipal que la sucrerie et lui-même ont participé à la rénovation du chemin à Vaugenlieu. **Monsieur LANDUYT** fait ses remerciements pour le ciment qui a permis de reboucher les trous de la route de Villers.
- **Monsieur COLLE** signale qu'une voiture brûlée stationne depuis quelques temps près du château. Monsieur le Maire informe que c'est au propriétaire de contacter son assurance afin de la faire retirer. **Monsieur COLLE** signale un problème d'interférence dans la distribution de fibre au 261 rue des loups depuis l'incendie d'un bâtiment situé à cet endroit. Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera fait à SFR à ce sujet.

- **Monsieur CARDON** informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de sécurisation rue du moulin seront lancés en novembre.
Monsieur le Maire informe également que la commune est toujours en attente du comptage véhicules de part du Conseil Départemental suite à la réunion du 13/03/2018 Une relance sera faite à ce sujet.

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance :

OBJET	N°
Elaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)	20
Décision modificative n°1 du budget communal	21
Décision modificative n°2 du budget communal	22
Modification horaires utilisation des outils bruyants	23
Acceptation d'un chèque	24
Demande d'accord auprès du conseil pour la mise à disposition des locaux pour AC2S	25
Demande de financement chemin Monsieur PILON à Vaugenlieu	26
Prix cantine 2018/2019	27

Signatures des membres :

BOURDON Jacques		GONCALVES Martine	
CARDON Patrick		JOLIVET Bertrand	
COLLE Gérard		LAMBERT Florence	
DEFRESNE Xavier		LANDUYT Nicolas	
DELABIE Marie-Louise		VANDENBROM Claudine	
FONTAINE Valérie		WILLOT Sophie	
FLAMANT Michel		ZANCZAK Philippe	
FLORENCHIE Marie-Claude			